



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

Recommandation professionnelle

Aborder la haine et la discrimination

Guide d'animation pour les études de cas

Introduction

Nous vous remercions d'appuyer l'apprentissage professionnel portant sur la recommandation professionnelle *Aborder la haine et la discrimination*.

Les conseils offerts dans la recommandation et l'annexe d'études de cas qui l'accompagne s'adressent à toutes les enseignantes et à tous les enseignants agréés de l'Ontario (EAO) qui détiennent un certificat de qualification et d'inscription délivré par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre»), y compris les enseignantes et enseignants, les conseillères et conseillers, les directions adjointes et les directions d'école, les agentes et agents de supervision, les directions de l'éducation, les membres de l'Ordre qui travaillent dans des écoles privées et indépendantes, et ceux qui occupent un poste à l'extérieur d'une école.

L'objectif de ces ressources d'appui à l'apprentissage professionnel (y compris l'annexe, le guide d'animation et la présentation PowerPoint) est d'aider les membres de l'Ordre à :

- gérer les incidents de haine et de discrimination en les reconnaissant et en y réagissant dans les milieux d'apprentissage;
- se tenir au courant des obligations professionnelles, éthiques et légales, et les comprendre afin d'éviter les comportements discriminatoires et de favoriser des milieux d'apprentissage sûrs, équitables et inclusifs;
- connaître leur rôle grâce à une meilleure compréhension des attentes professionnelles et de la façon dont leurs gestes doivent refléter les normes professionnelles et une conduite éthique, à l'intérieur comme à l'extérieur des milieux d'apprentissage, tant en personne qu'en ligne.

Comment les documents se complètent

Recommandation professionnelle

Fournit aux enseignant(e)s agréé(e)s de l'Ontario des conseils sur la façon d'aborder la haine et la discrimination dans un milieu d'apprentissage.



Annexe : Études de cas

Élaborée pour accompagner la recommandation.
Scénarios basés sur des cas réels.



Guide d'animation pour les études de cas

Favorise l'apprentissage professionnel en examinant les études de cas.



Présentation

Favorise l'apprentissage professionnel en examinant les études de cas. Peut être utilisée en plus du guide d'animation.

Guide d'animation pour les études de cas

Le présent guide vise à appuyer l'animation d'activités d'apprentissage professionnel à l'aide des études de cas qui figurent dans l'annexe de la recommandation professionnelle *Aborder la haine et la discrimination*. Ces études de cas ont été conçues pour offrir aux membres de l'Ordre des exemples de la façon d'aborder les actes de haine et de discrimination et d'y répondre professionnellement. Chaque étude de cas comprend quatre sections :

- **Scénario** : décrit une situation basée sur des incidents réels, présentée du point de vue d'un membre de l'Ordre;
- **Gérez l'incident** : fournit des conseils sur la manière de gérer l'incident de manière professionnelle;
- **Tenez-vous au courant** : souligne les responsabilités professionnelles, éthiques et légales;
- **Connaissez votre rôle** : clarifie la façon dont les actions d'un membre reflètent les attentes professionnelles.

Les études de cas abordent des questions comme l'expression de convictions politiques et de croyances, l'amoindrissement d'actes de haine et de discrimination, et la divergence par rapport au programme d'études.

Le présent guide propose une structure en trois parties à utiliser dans divers contextes, comme lors des réunions du personnel et dans le cadre de séances de perfectionnement professionnel, d'enquêtes collaboratives, de cours menant à une qualification additionnelle ou de la formation initiale à l'enseignement.

Partie 1 – RÉFLEXION : Puisez les connaissances acquises

Créez un espace sûr et inclusif pour que les participantes et participants réfléchissent à leurs identités, à leurs idées reçues et à leurs responsabilités professionnelles.

Suggestions :

- Reconnaissez que certaines personnes pourraient être sensibles à des parties du contenu.
- Commencez par une réflexion individuelle silencieuse ou un court sondage (numérique ou physique).
- Invitez les participants à choisir parmi les questions directrices suivantes pour engager une discussion en petits groupes à l'aide de stratégies d'apprentissage coopératif, comme l'activité «Quatre coins».

Exemples de questions directrices :

- Comment comprenez-vous vos responsabilités professionnelles, éthiques et légales en ce qui concerne la façon d'aborder la haine et la discrimination?
- Comment vos identités, vos privilèges et votre expérience vécue façonnent-ils votre pratique quotidienne en tant que membre de l'Ordre?
- Quels sont les incidents de haine ou de discrimination dont vous avez été témoin ou que vous avez connus qui ont affecté le bien-être ou l'inclusion des élèves?
- Comment créez-vous un espace d'affirmation de l'identité où tous les élèves se sentent valorisés et à leur place?

Partie 2 – ACTION : Examinez le scénario

À l'aide des questions directrices, examinez une ou plusieurs études de cas pour encourager la discussion sur l'identité, le démantèlement des préjugés et le respect des normes professionnelles.

Suggestions :

- Offrez des choix : Laissez les participantes et participants choisir le scénario à examiner.
- Encouragez-les à adopter des perspectives basées sur le rôle (p. ex., enseignant[e] titulaire de classe, administrateur[-trice], étudiant[e] en enseignement, surintendant[e]) et à s'inspirer de leur propre expérience.
- Présentez le scénario et utilisez les questions directrices pour que les participants discutent en petits groupes ou au moyen d'un document collaboratif (si la séance se déroule en ligne).
- Mettez en évidence les éléments clés des sections «Gérez l'incident» et «Tenez-vous au courant» de l'étude de cas, et invitez les participants à réfléchir.

Exemples de questions directrices :

- Qu'est-ce qui vous frappe dans ce scénario? Pourquoi?
- Quels sont les préjugés, les idées reçues ou les stéréotypes qui pourraient exister? Comment se reflètent-ils dans les récits dominants ou comment les perturbent-ils?
- Qui détient le pouvoir? Qui est impacté?
- Quelles actions pourraient prévenir, interrompre ou «réparer» le préjudice? Quelles mesures de soutien ou politiques pourraient être utiles?

- Quels sont les aspects de l'incident pour lesquels vous êtes confiant(e)? Quels sont ceux pour lesquels vous êtes incertain(e)?
- Quelles sont les implications professionnelles, éthiques et légales pour un membre de l'Ordre?

Partie 3 – CONSOLIDATION : Synthétisez et réfléchissez

Développez une compréhension commune, identifiez les tensions et envisagez les prochaines étapes.

Suggestions :

- Mettez en évidence les éléments clés de la section «Connaissez votre rôle» de l'étude de cas, et invitez les participantes et participants à réfléchir.

Exemples de questions directrices :

- Quels sont les points de résonance ou de dissonance qui ont émergé pour vous? Pourquoi?
- Comment cette étude de cas pourrait-elle influencer vos décisions, vos interactions ou votre leadership à l'avenir?
- Quel engagement prendrez-vous à la suite de cette étude de cas? Quelles questions soulève-t-elle?

Suggestions supplémentaires pour soutenir la participation et l'accessibilité

- Définissez conjointement des normes : créez un espace sûr qui favorise la réflexion et le dialogue critique.
- Favorisez la participation : offrez des options d'activités, de rythme, d'études de cas, de groupes et/ou de rôles.
- Proposez divers médias : incluez, dans la mesure du possible, divers formats de communication (p. ex., texte, enregistrement audio, support visuel).
- Invitez les participants à s'exprimer : encouragez diverses formes de réflexion (p. ex., orale, écrite, artistique).
- Diversifiez les stratégies : Utilisez des amorces de phrases, des rôles de discussion et des mesures incitatives pour soutenir divers apprenants.
- Faites une pause lors des moments de réflexion : donnez du temps pour la réflexion avant les discussions de groupe.
- Offrez du soutien : proposez aux participants des ressources ou des formations supplémentaires que leur employeur, le ministère de l'Éducation, les fédérations et les associations professionnelles peuvent mettre à leur disposition afin d'encourager leur apprentissage continu.

À propos de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre est l'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario.

L'autoréglementation reconnaît la maturité d'une profession et convient que ses membres sont en mesure de se régir eux-mêmes. Par conséquent, le gouvernement a délégué son pouvoir de réglementation aux personnes qui possèdent les connaissances spécialisées requises pour bien effectuer le travail.

Une profession réglementée protège l'intérêt public en fixant des normes de compétence et de conduite. Un organisme de réglementation professionnelle a le droit et la responsabilité de délivrer les certificats et de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de ses membres, y compris la suspension et la révocation de ces certificats.

Mandat de l'Ordre

En tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante de la province, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario protège l'intérêt public, assure la sécurité des élèves et favorise leur bien-être. Tous les pédagogues qui travaillent au sein des systèmes scolaires élémentaires et secondaires financés par les fonds publics de la province doivent être membres de l'Ordre. Le rôle et l'autorité de l'Ordre sont définis dans la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

Le rôle de l'Ordre et les conseils prodigués

Le mandat de l'Ordre est de servir l'intérêt public en réglementant la profession enseignante de manière à protéger les élèves. En prodiguant des conseils pratiques à ses membres pour les aider à aborder la haine et la discrimination, l'Ordre a pour but d'aider ses membres à nourrir un sentiment d'appartenance et d'inclusion dans les milieux d'apprentissage afin de créer les conditions propices à l'épanouissement des élèves à l'intérieur comme à l'extérieur des salles de classe.

L'Ordre ne tolère aucun acte de haine ou de discrimination de quelque nature que ce soit. Les membres de l'Ordre sont tenus de respecter des normes d'exercice et de déontologie élevées. Transgresser ces normes, notamment en adoptant un comportement haineux ou discriminatoire, peut être considéré comme une faute professionnelle.



**Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

This publication is available in English under the title
*Professional Advisory on Addressing Hate and Discrimination:
Case Studies Facilitator's Guide.*

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416.961.8800
Télécopieur : 416.961.8822
Sans frais en Ontario : 1.888.534.2222
info@oeeo.ca
oeeo.ca